



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conditions d'entrée et de séjour

Question écrite n° 59980

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la proposition, faite par son prédécesseur, de mettre en place une politique de quotas d'immigrés. En effet, cette annonce déjà avancée, voici plusieurs années, par M. Charles Pasqua, avait déjà été accueillie par des remarques critiques, qui n'avaient pas permis un débat suffisamment serein de cette idée, de voir différencier les flux migratoires selon des pays d'origine. Pourtant, les experts de ce dossier conviennent que notre pays pourrait utilement procéder à cette distinction entre candidats à l'immigration sur notre sol selon les âges, origines ou professions. Il pourrait donc être utilement ouvert un débat argumenté et étayé sur cette proposition. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59980

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2652